

États généraux de la culture au Saguenay – Lac-Saint-Jean

La culture au cœur de l'économie – L'économie au cœur de la culture

Afin de rendre opérationnel l'enjeu et les priorités d'intervention, mettre sur pied une table de négociation avec les instances politiques régionales et nationales pour l'obtention du statut de « Zone désignée sur le plan culturel » pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Mercredi 21 mars 2007
Centre culturel du Mont-Jacob à Saguenay

Le Conseil régional de la culture du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Table des matières

<i>Avant-propos</i>	<i>P.3</i>
<i>Mot de la présidente</i>	<i>P.5</i>
<i>Mot du directeur général</i>	<i>P.6</i>

Les États généraux de la culture au Saguenay – Lac-Saint-Jean

1- Le contexte	<i>P.7</i>
2- Le Diagnostic culturel Saguenay – Lac-Saint-Jean : préalable, enjeu et priorités	<i>P.12</i>
3- Les ateliers : les priorités régionales	<i>P.13</i>
Atelier I - Valoriser l'héritage culturel	<i>P.14</i>
Atelier II - Les ressources humaines en culture	<i>P.19</i>
Atelier III - Le développement des publics	<i>P.25</i>
Atelier IV - Les équipements culturels	<i>P.31</i>
Atelier V - Le développement des partenariats	<i>P.37</i>

Annexes

Annexe 1 - Synthèse des besoins et priorités du milieu culturel	<i>P.42</i>
Annexe 2 - Zone désignée sur le plan culturel : déclaration préliminaire	
Annexe 3 - Le Diagnostic culturel Saguenay – Lac-Saint-Jean	
Annexe 4 - Programme des états généraux sur la culture au Saguenay – Lac-Saint-Jean	
Annexe 5 - Formulaire d'inscription	

Avant-propos

Il est important de préciser que le Conseil régional de la culture, dans le cadre de sa planification stratégique, avait programmé, dès 2002, de réaliser des États généraux de la culture au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Il s’agissait, à cette époque, de bien situer l’action du CRC dans un contexte de mouvances socio-économiques qui affectaient l’environnement régional et de saisir à ce moment les aspects importants de notre nouveau paysage culturel.

Depuis, le milieu culturel et la région ont été témoin, notamment, des fusions de villes et municipalités, de l’instauration de politiques culturelles municipales et scolaires, de la mise en place de la Conférence régionale des élus (2004), de la déclaration préliminaire sur la *Zone désignée sur le plan culturel* (2005), de la création d’un Conseil des arts à Saguenay (2005) et tout récemment de la réalisation d’un *Diagnostic culturel Saguenay – Lac-Saint-Jean* (2006) qui fixe, pour les prochaines années, des priorités pour asseoir le développement de la culture en région.

Dans cette lancée, les États généraux viennent ajouter un nouveau chapitre à la prise en main de notre développement et donnent l’occasion au milieu d’exprimer d’une voix commune ses aspirations et ses besoins.

Le Conseil régional de la culture du Saguenay – Lac-Saint-Jean (CRC)

Le CRC du Saguenay—Lac-Saint-Jean a pour mandat principal d’assurer la représentation et la concertation du milieu culturel et de voir à son développement en partenariat avec les décideurs socio-économiques et gouvernementaux.

Le conseil d’administration du CRC :

Madame Lyne L’Italien (présidente), Madame Marie-Josée Paradis (vice-présidente), Monsieur Jean-Denis Gill (vice-président), Madame Manon Pilote (trésorière), Monsieur Laval Gagnon (secrétaire), Monsieur Giuseppe Benedetto, Monsieur Gilles Otis, Monsieur Réjean Bédard, Monsieur Charles Lavoie, Monsieur Jocelyn Fradette, Madame Caroline Thériault, Monsieur Patrice Leblanc, Madame Jocelyne Fortin, Madame Marie-Hélène Leblanc, Monsieur Robert Pelletier et Madame Guylène Villeneuve.

Le personnel du CRC :

Monsieur Lucien Frenette, directeur général, Madame Véronique Villeneuve, agente de liaison, Madame Nancy Ouellet, agente de communication, Madame Kristi-ann Boivin, coordonnatrice au service de développement professionnel, Madame Suzette Villeneuve (Art-Gestion-Conseil), adjointe administrative, et Madame Manon Villeneuve (Art-Gestion-Conseil), secrétaire.

Le comité organisateur :

Madame Lyne L'Italien, présidente, Monsieur Guy Blackburn, membre délégué, Monsieur Lucien Frenette, directeur général, Madame Véronique Villeneuve, agente de liaison, et Monsieur Pascal Turgeon, agent de projet.

Les personnes-ressources :

Monsieur Marc Pomerleau, animateur;

Madame Marie-Claude Verschelden, animatrice et secrétaire;

Monsieur Pascal Turgeon, agent de projet.

Mot de la présidente

Chers artistes, travailleurs culturels, partenaires et défenseurs des arts et de la culture.

C'est avec optimisme et confiance que j'anticipe les prochains États généraux sur la culture au Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Cet exercice de concertation se veut un moment privilégié pour tous les acteurs du milieu afin qu'ils expriment d'une voix leurs espoirs et leurs ambitions en matière de développement régional.

Lorsque j'y suis arrivée, il y a près de 30 ans, j'ai été séduite et imprégnée par cet esprit créatif et fier qui symbolise cette région que j'ai fait mienne. La richesse du Saguenay-Lac-St-Jean en matière d'art et de culture est indéniable. Toutes les disciplines artistiques y sont représentées, que ce soit le théâtre, la danse, le cinéma, la vidéo, la musique, l'accès à des centres d'artistes, à des musées, des bibliothèques, des grands spectacles, etc. Par contre, insidieusement, bien peu d'artistes peuvent se targuer de pouvoir y vivre décemment du fruit de leur travail.

Comment parviendrons-nous à renverser la conjoncture actuelle qui pousse la relève à l'exil et décourage en partie l'acharnement des plus convaincus, fragilisant du même coup cette vitalité qui nous caractérise et nous distingue?

Le Conseil régional de la culture a été identifié comme l'interlocuteur privilégié auprès du gouvernement pour faire entendre les besoins et les aspirations de la région en matière de culture. Son rôle de concertation est crucial à notre développement, mais encore faut-il qu'il parle au nom de l'ensemble du milieu. C'est pourquoi votre présence, le 21 mars prochain, est d'une importance capitale.

Ces prochains États Généraux visent à identifier les outils de développement essentiels à l'avancement des arts et de la culture pour notre région. Il importe que le milieu puisse exprimer des actions structurantes et communes à l'ensemble des intervenants afin que le discours soit porteur de sens.

Pour appuyer vos revendications, je ne saurais trop vous réitérer l'importance, si ce n'est déjà fait, d'adhérer à votre Conseil régional de la culture afin que cette confiance que vous mettez en nos capacités à vous représenter soit portée par une forte représentativité.



Lyne L'Italien
Présidente

Mot du directeur général

Il est bien, comme le soulignait précédemment notre présidente, de rappeler à l’occasion à nos commettants que les Conseils régionaux de la culture sont les interlocuteurs privilégiés du gouvernement québécois lorsque vient le temps d’exprimer les aspirations des milieux culturels régionaux et d’associer les partenaires socio-économiques au développement culturel de leurs régions. C’est ainsi que la *Politique culturelle du Québec de 1992* l’entrevoit à l’époque en redéfinissant alors le rôle et les actions des CRC, principalement orientés dorénavant vers la concertation et le développement.

À cet égard, les États généraux, à la suite du dépôt du *Diagnostic culturel Saguenay – Lac-Saint-Jean*, constituent un tremplin de premier plan en terme de développement culturel. Nous espérons que vous serez nombreux à exprimer devant nos partenaires les solutions que vous entendez mettre de l’avant pour construire le « nouveau paysage culturel » que nous voulons habiter et léguer aux générations futures.

Ensemble, nous allons de ce pas franchir, lors de cette journée, une autre étape pour atteindre nos objectifs communs, alimenter la *Zone désignée*, devenir une région culturelle à notre image, revendiquer un territoire à occuper, en exigeant notamment que les efforts de notre gouvernement québécois soient à la hauteur de notre dynamisme et de notre diversité. Nous sommes tous porteur de rêves et bâtisseur de réalités et chacun d’entre nous agit à sa manière sur le développement de sa communauté mais c’est ensemble que nous pouvons dépasser nos plus grandes espérances et s’affranchir des limites que l’on nous impose collectivement.

Je vous souhaite donc de passer une journée des plus constructive pour l’avenir de notre culture en région et vous convie à demeurer des nôtres pour le 5 à 7 qui suivra les États généraux : ce sera l’occasion de reconnaître et souligner publiquement la contribution exceptionnelle d’un créateur de notre milieu.



Lucien Frenette
Directeur général

Les États généraux de la culture au Saguenay-Lac-saint-Jean

1- Le contexte

Le milieu québécois de la culture et des arts fait actuellement face à de nombreux défis imposés par la logique de la mondialisation. Ainsi, la facilité et la diversité d'accès à l'information, notamment Internet comme espace de création, de diffusion et de vente, amènent inévitablement un changement dans notre façon d'appréhender le monde mais aussi, une modification de nos habitudes de consommation.

La fréquentation et la «consommation» de certaines formes artistiques se pratiquaient auparavant dans un contexte social : nous devions nous déplacer pour l'achat d'un journal, d'un tableau, pour aller voir un spectacle. Aujourd'hui, les nouveaux réseaux de diffusion ont changé la donne. Nous devons rester vigilants devant cette culture électronique qui nous conduit souvent vers l'uniformisation des genres et des moyens. Les médias et les médiums ont imprimé aux jeunes une autre vision de la culture, l'influence de la culture de masse auprès des décideurs est indéniable, la culture dite classique perd des plumes et les pratiques artistiques actuelles s'hybrident, se multiplient, envahissant des lieux jusqu'alors inexplorés.

Plusieurs fonctions culturelles, dans ce contexte, dont la conservation, la mise en valeur du patrimoine et l'accès aux œuvres artistiques impriment à la société une forte pression, et les institutions culturelles croulent devant l'ampleur de la tâche et des besoins.

Ces quelques exemples soulignent que cette nouvelle dynamique nécessite une adaptation de la part du milieu artistique et culturel. Mais comment affronter ces changements, qui s'opèrent de plus en plus rapidement, lorsqu'on doit composer avec des budgets toujours serrés et des conditions de précarité qui sont le lot de la plupart des organismes et des artistes professionnels ?

« Le gouvernement du Québec reconnaît toute la place qu’occupe la culture québécoise au sein de notre société. À cet égard, la politique culturelle du Québec traduit son engagement envers celle-ci qui s’incarne, dans toutes nos régions, à travers des milliers de créateurs dont les réalisations sont avantageusement reconnues et appréciées. »

Message du Premier Ministre du Québec, M. Robert Bourassa,
La Politique culturelle du Québec, 1992.

La *Politique culturelle du Québec* adoptée en 1992, et qui fête ses 15 ans en cette année 2007, nous rappelle toute l’importance, sinon la nécessité, que le gouvernement doit accorder à la culture, à la place qu’elle doit occuper dans la vie sociale et économique d’un Québec fort et tourné vers l’avenir. Une politique qui fixe un cadre d’intervention, qui interpelle l’appareil gouvernemental et qui s’appuie sur l’ensemble du territoire du Québec. Il n’y a pas des cultures au Québec, mais une seule, majoritairement d’expression française et constituée d’influences diverses, considérant nos origines, notre emplacement géographique et notre ouverture particulière aux cultures des autres peuples.

L’adoption de la politique culturelle, dont l’essence et le propos sont encore d’actualité, a conduit progressivement l’État à revoir ses interventions : constitution d’un Conseil des arts, mise en place de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC), positionnement à l’international, adoption de politiques particulières, développement d’institutions nationales, soutien aux politiques culturelles municipales et mise en place de partenariats pour l’atteinte d’objectifs spécifiques (Ex : Culture-Éducation).

Au début des années 2000, après plusieurs démarches des milieux concernés par les problématiques des travailleurs culturels, on assiste d’une part, à la mise en place du Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) et à la coordination de services de développement professionnel (formation continue) dans les regroupements et associations nationales et les CRC, et d’autre part, à la création du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec. Ce fonds qui représentait pour nombre d’organisations, d’artistes et de travailleurs une voie de solution à la précarité de l’emploi culturel a cependant été fermé dernièrement (2006).

Ainsi, et ce, malgré le chemin parcouru et toutes les mesures mises de l'avant depuis, plusieurs régions, beaucoup d'acteurs culturels et de créateurs attendent encore que le gouvernement central les soutienne de manière équitable, en tenant compte de leurs besoins et de leurs aspirations toutes légitimes.

Actuellement, à ce chapitre, le milieu culturel québécois se retrouve devant un plafonnement des subsides gouvernementaux, mettant ainsi un frein au développement culturel, dynamique décriée par les principales associations nationales mais dont les effets sont tout aussi percutants en région. Pourtant, le rôle économique joué par les arts et la culture est indéniable : seulement au Québec, les arts et la culture représentent 3,8 milliards de dollars, 82 370 emplois, 2,3 milliards de dollars de revenus de travail et 920, 5 millions de dollars de revenus pour les gouvernements.¹ De plus, on reconnaît également que les arts et la culture sont des facteurs faisant qu'une ville est attrayante pour des professionnels.²

Malgré ces constats et le rôle essentiel accordé à la culture par l'État québécois, le financement des arts et de la culture ne se reflète toujours pas dans les budgets gouvernementaux et auprès des organismes d'État. Les augmentations gouvernementales consenties ces dernières années au milieu culturel ont eu pour effet, principalement, de consolider les institutions, de concentrer les budgets dans les grandes régions et de supporter les coûts du système. *Placement Culture* en est un exemple éloquent : quelques organismes régionaux auront un support tandis que la majorité des subsides seront distribués à Montréal et Québec.

Conséquence pour les régions : elles sont en perte de financement comme le révèlent les statistiques relatives aux investissements publics québécois en culture par habitants : en 2001 seulement, il y avait un écart de 44 \$ entre notre région et la moyenne québécoise, ce qui représente une perte de plus 12 millions \$ pour le milieu culturel régional, en tenant compte de notre bassin de population (2001 = 283 719 h.).

¹ Chiffres de 2005 provenant du gouvernement du Québec. Le Mouvement pour les arts et lettres, *Pour un financement des arts équitable et conséquent*, Montréal, 2006, p. 6.

² Hill Stratégies Recherche, *Les artistes dans les grandes villes*, octobre 2005.

Autre constatation surprenante tirée des statistiques sur les effectifs culturels au Québec, les ressources humaines en culture au Saguenay – Lac-Saint-Jean, entre 1991 et 2001, n’ont connu aucune croissance significative comparativement à une hausse de plus de 23% pour l’ensemble du Québec! Nous vous ferons grâce de toute comparaison avec les autres régions du Québec, ces données étant présentes dans le *Diagnostic culturel Saguenay – Lac-Saint-Jean*. Cela n’a cependant pas entamé le dynamisme du milieu culturel régional, celui d’offrir des produits et des services de qualité aux citoyens de la région. Mais au prix de quel effort et de quel sacrifice....

Si nous aspirons un jour à « briller parmi les meilleurs », nous devons disposer des outils nécessaires à la maîtrise de notre développement culturel, afin que le citoyen et le créateur d’ici puissent jouir des mêmes avantages et conditions consentis à l’ensemble des québécois.

« ...Les régions du Québec commenceront à exploiter pleinement leurs avantages comparatifs, à partir d’approches qu’elles auront elles-mêmes définies en fonction de leurs besoins et de leurs réalités... »

Briller parmi les meilleurs,

Programme d’action du parti libéral du Québec, 2004.

Les dirigeants politiques qui se sont succédés ces dernières années, inquiets de l’avenir du Québec et des régions, se sont portés à la défense des régionaux, inscrivant à leur agenda respectif cette préoccupation d’accorder plus d’autonomie et de soutien aux collectivités.

Dans cette optique, le gouvernement actuel a proposé une solution pour occuper le territoire, dans ce qu’il nomme son *Projet gouvernemental d’autonomie des régions* : il a institué des CRÉ, revu et refondu quatre à cinq ministères, a pris l’engagement d’adapter les normes et les programmes aux réalités des régions et d’augmenter le financement nécessaire au développement local et régional.

Plus spécifiquement en culture, il a, notamment, campé - timidement - les intérêts de la culture à l’intérieur du développement durable et du développement des régions, inscrit cette préoccupation aux affaires internationales, formé un *Comité permanent sur la condition socio-économique des artistes* (dont les résultats tangibles se font attendre pour l’artiste qui

vit en région), créé *Placement Culture* et assujetti la clientèle professionnelle au service *Diapason*. Toutes ces mesures, aussi intéressantes qu'elles soient, ont eu peu d'impact en région. Dernièrement, lors du dépôt du budget 2007-2008, malgré des sommes récurrentes (5 millions) accordées aux musées - il sera intéressant de suivre, dans les prochains mois, les fonds qui seront dévolus aux musées et centres d'interprétation des régions - et les quelques millions ajoutés à *Placement Culture*, les attentes du milieu culturel n'ont pas été exaucées et force est de constater que les retombées pour les artistes, les travailleurs culturels et les régions seront minimales encore une fois.

2007 sera aussi une année de grands chantiers de réflexion pour plusieurs secteurs disciplinaires. Seulement pour l'automne prochain, deux rendez-vous importants sont prévus, dont un *Forum sur la diffusion* organisé par le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (Rideau) et des *États généraux du théâtre* sous la tutelle du Conseil québécois du théâtre (CQT) et d'ici là, l'Institut du Nouveau Monde (INM) aura tenu son 3^{ième} rendez-vous stratégique sous le thème *Que devient la culture québécoise? Que voulons-nous qu'elle devienne?*, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) aura procédé à une vaste consultation en vue de revoir son programme de bourse aux artistes et plusieurs Conseils régionaux de la culture souffleront sur leurs 30 bougies.

Les Conseils régionaux de la culture entreprennent, quant à eux, un nouveau cycle de planification, car une prochaine entente triennale (2007-2010) sera bientôt négociée avec le ministère de la Culture et des Communications. Dans le cadre de cette entente, le Conseil régional de la culture Saguenay – Lac-Saint-Jean déposera son plan d'action triennal à sa prochaine assemblée générale prévue en mai prochain. Ce plan sera modulé en fonction du *Diagnostic culturel Saguenay – Lac-Saint-Jean*, des résultats des *États généraux* et de la démarche entreprise pour la *Zone désignée sur le plan culturel*. Fort de l'appui du milieu et conscients des enjeux qui nous attendent, le Conseil régional de la culture et le milieu culturel régional seront en mesure d'entreprendre l'année 2007-2008 avec énergie et optimisme, ayant en main les instruments nécessaires pour agir sur son développement.

2- Le Diagnostic culturel Saguenay – Lac-Sain-Jean : préalable, enjeu et priorités régionales

À l'automne 2004, la ministre de la culture du Québec, Madame Line Beauchamp, annonçait son intention de réaliser un *diagnostic culturel* dans chaque région du Québec afin que la culture soit bien positionnée auprès des Conférences régionales des élus (CRÉ), récemment mises en place par le gouvernement québécois. Au Saguenay – Lac-Saint-Jean, le *Diagnostic culturel* a été réalisé au printemps 2006 et déposé à la CRÉ à l'automne de la même année.

Ce *Diagnostic culturel Saguenay – Lac-Saint-Jean* identifie un préalable, un enjeu et cinq priorités régionales sur lesquels seront axés les travaux des États généraux :

Préalable :

Afin de rendre opérationnel l'enjeu et les priorités d'intervention, mettre sur pied une table de négociation avec les instances politiques régionales et nationales pour l'obtention du statut de « Zone désignée sur le plan culturel » pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Enjeu :

Positionner la culture comme maillon essentiel et structurant du développement économique régional.

Priorités :

- 1- Valoriser l'héritage culturel et préserver les patrimoines comme des biens appartenant à la collectivité et comme étant des facteurs de développement durable et contribuant à un milieu de vie enrichissant (Atelier I);
- 2- Reconnaître, soutenir, consolider et développer les ressources humaines en art et en culture (Atelier II);
- 3- Développer les clientèles et les publics en améliorant l'accessibilité aux arts et à la culture (Atelier III);
- 4- Développer, maintenir, moderniser et mettre à niveau les équipements culturels en s'assurant que les frais récurrents supplémentaires d'entretien et de fonctionnement soient pris en compte (Atelier IV);
- 5- Accroître le partenariat à l'intérieur du milieu culturel et avec les milieux suivants: communications, tourisme, affaires, éducation et communautaire (Atelier V).

3- Les ateliers : les priorités régionales

Tel qu'il a été précisé précédemment, les ateliers porteront principalement sur les priorités régionales apparaissant dans le *Diagnostic culturel Saguenay – Lac-Saint-Jean* et que vous retrouverez à l'annexe 3 du présent document. Tous les ateliers respectent le même modèle : un rappel du *préalable* et de l'*enjeu*, l'énoncé de la *priorité* abordée lors de l'atelier, une courte problématique en lien avec la priorité, une synthèse (à titre indicatif et non exhaustif) des besoins exprimés par le milieu culturel (lors de consultations antérieures) en référence à l'*annexe 1* de ce document, et une ouverture de la discussion par une question principale. Pour la tenue des ateliers, les participants seront divisés en deux groupes : art et culture. Ceux-ci seront invités à se joindre à l'un ou l'autre des groupes, considérant leur appartenance ou leur affinité.

Il y aura, en début de chaque atelier, une allocution et une brève présentation par l'animateur responsable de l'atelier. Les participants seront conviés à intervenir à tour de rôle en exposant des propositions claires et concises, selon le thème de l'atelier, afin de permettre à l'ensemble des participants d'intervenir. Les propositions doivent contenir des moyens ou des solutions mesurables et quantifiables qui seront structurantes pour un (ou plus) secteur culturel ou un domaine artistique et qui orienteront nos actions ultérieures dans le cadre de la *Zone désignée sur le plan culturel*.

Les propositions soumises peuvent aborder les domaines de la fiscalité, la répartition des redevances régionales sur les ressources naturelles et sur la taxe d'essence fédérale, les normes et programmes municipaux et gouvernementaux, le sous-financement de la culture, l'identification de créneaux d'excellence, la constitution de fonds régionaux particuliers, la création de projets régionaux novateurs, l'implication des partenaires et bien d'autres.

À la fin de chaque atelier, l'animateur fera la lecture des propositions qui auront été déposées par les participants et qui feront l'objet d'une synthèse lors de la plénière en après-midi.

À cet effet, nous vous invitons grandement à préparer dès lors vos interventions, ce qui allègera d'autant plus le travail des animateurs et des secrétaires d'atelier.

ATELIER I – VALORISER L’HÉRITAGE CULTUREL

**Afin de rendre opérationnel l’enjeu et les priorités d’intervention ...
Vers la Zone désignée sur le plan culturel**

L’enjeu

Positionner la culture comme un maillon essentiel et structurant du développement économique régional.

Priorité d’intervention

Valoriser l’héritage culturel et préserver les patrimoines comme des biens appartenant à la collectivité et comme étant des facteurs de développement durable et contribuant à un milieu de vie enrichissant.

Problématique

Pour accéder à notre patrimoine, historique, artistique, religieux, culturel, il faut, bien entendu, des lieux dédiés à la protection, la conservation et à la mise en valeur de ce patrimoine. Si nous prenons l’exemple des sites historiques et monuments, nous pouvons penser que la région en est bien pourvue puisqu’ils sont en nombre supérieur comparativement à celui des autres régions éloignées. Par contre, on dénombre moins d’institutions muséales ici que dans les régions similaires.³ Du côté des bibliothèques publiques, nous n’avons en apparence rien à redire puisque chaque petite municipalité est maintenant dotée de cet équipement culturel. Cependant, il reste encore du chemin à parcourir en ce qui a trait à l’animation et à la programmation des activités. Enfin, les centres d’archives et d’histoire sont aussi bien implantés dans les principales villes de la région. Le problème ne se situe donc pas au niveau de la quantité et de la diversité des ces équipements culturels répartis sur le territoire mais bien au niveau de la fréquentation et

³ Ministère de la Culture et des Communications, *Analyse statistique présentée dans le cadre de l’élaboration du Diagnostic régional*, novembre 2005, pp.12 et 13.

de la reconnaissance de ceux-ci par le public d'une part et, d'autre part, à la diffusion des fonds et collections qu'ils contiennent.

Le patrimoine et la culture sont au centre des processus de formation de l'identité collective. Pourtant, un manque important de ressources financières dans le domaine de la conservation et la préservation de notre patrimoine archivistique, historique, muséal, matériel et immatériel, pose des défis considérables aux gestionnaires de ces organisations. En effet, comment favoriser l'accès à ces savoirs si, par exemple, l'espace et les ressources humaines sont insuffisants pour accueillir et diriger les visiteurs dans nos sociétés d'archives et d'histoire, ou encore comment assurer la préservation de nos documents historiques ou artistiques dans des lieux réservés à cet effet souvent inadéquats? Mais le traitement et la conservation ne sont pas tout, encore faut-il pouvoir répertorier notre richesse collective pour ensuite la mettre en valeur. Or, sans les ressources, on ne peut traiter les fonds d'archives, ni en faire la promotion ni même répertorier et diffuser les trésors conservés en région. Le manque de financement a donc des répercussions sur toute la chaîne des constituantes qui façonnent notre héritage culturel et patrimonial.

Besoins exprimés par le milieu

- Assurer l'application de la *Politique du livre et de la lecture*;
- Mettre en place des structures de valorisation et de sauvegarde du patrimoine matériel, immatériel et historique;
- Permettre l'articulation de l'offre muséale et patrimoniale autour d'un concept intégrateur;
- Valoriser la culture Innu.

Ouverture de la discussion

En tenant compte que l'accès à la culture et au savoir est un élément indispensable pour assumer son identité et son appartenance à une culture donnée, quels seraient alors, à l'intérieur

ATELIER II – LES RESSOURCES HUMAINES EN CULTURE

**Afin de rendre opérationnel l'enjeu et les priorités d'intervention ...
Vers la Zone désignée sur le plan culturel**

L'enjeu

Positionner la culture comme un maillon essentiel et structurant du développement économique régional.

Priorité d'intervention

Reconnaître, soutenir, consolider et développer les ressources humaines en art et en culture.

Problématique

La pratique professionnelle des métiers du domaine des arts et de la culture est jonchée de nombreux obstacles. Que l'on aborde les aspects liés à la relève dans les organisations, à l'insertion professionnelle, au perfectionnement, à la formation continue, aux modèles de coaching ou de mentorat, aux conditions de travail et de pratique des professionnels du milieu, à la sécurité sociale ou au régime de retraite, inévitablement, les années 2000 nous conduisent vers des défis énormes et nous sommes interpellés collectivement dans la recherche de solutions novatrices aux enjeux de la main-d'œuvre culturelle.

C'est connu, les revenus de plusieurs travailleurs du secteur culturel ne permettent pas de vivre décemment de leur art ou de leur métier, encore moins de planifier une retraite confortable. À titre d'exemple, 70 % des artistes en arts visuels retirent des revenus inférieurs à 10 000 \$ par année pour leur pratique. Ils doivent composer, pour assurer leur subsistance ou celle de leur famille, avec des emplois temporaires (restauration, bar, etc.), ce qui encourage l'existence de carrières en dents de scie et conduit à l'occasion vers la réorientation professionnelle.

On pourrait en dire autant de plusieurs métiers de la culture où les organisations peinent à offrir des conditions minimales à des salariés fortement scolarisés et où le roulement de personnel et la formation des compétences en milieu de travail sont le lot quotidien des dirigeants d'organismes. Cela pourrait expliquer, en quelque sorte, pourquoi la main-d'œuvre culturelle régionale stagne depuis plusieurs années.

Outre les questions reliées aux revenus et aux conditions de la main-d'œuvre, la reconnaissance de notre professionnalisme en art et en culture demeure un sujet d'actualité en région. Habiter, créer, produire et diffuser en région est tout un défi : nos réalisations artistiques et culturelles sont-elles comparables, exportables ? Nos créateurs et leurs œuvres sont-ils avantageusement connus et reconnus ? Est-ce que le milieu professionnel québécois reconnaît l'expertise et le dynamisme des régions et l'entrepreneurship culturel développé ici ? Les modes de représentations actuels (association d'artistes, regroupements nationaux) ont-ils favorisé le développement de la main-d'œuvre culturelle régionale et contribuer à rehausser les compétences de nos organisations ?

Besoins exprimés par le milieu

- Proposer des mesures de soutien et d'accompagnement à la carrière artistique : l'entrée en carrière, l'insertion et la réorientation professionnelle, la sécurité sociale, les conditions de travail, la formation et le perfectionnement;
- Favoriser la représentation et la défense des droits des producteurs indépendants, des travailleurs autonomes et des artistes;
- Adapter les activités formatives (formation, atelier, perfectionnement, mentorat, coaching, etc.) aux besoins et réalités des artistes et travailleurs culturels;
- Consolider les emplois culturels essentiels au fonctionnement afin de combattre la précarité des organismes professionnels et conserver nos compétences en;
- Soutenir des initiatives de développement visant l'amélioration des environnements de travail et s'adressant aux ressources humaines en culture;

- Consolider et améliorer le service de développement professionnel du Conseil régional de la culture;
- Modifier et adapter les lois fiscales et les programmes du gouvernement québécois aux réalités culturelles régionales;
- Assurer l'adaptation des conventions syndicales de l'industrie aux réalités culturelles régionales;
- Mettre en place au CRC une veille régionale et des outils statistiques pour documenter le domaine des ressources humaines en culture en région;
- Reconnaître les aspects professionnels liés au travail des artistes, des travailleurs et des contractuels du secteur des arts et de la culture;

Ouverture de la discussion

Considérant que les ressources humaines représentent un défi commun pour tous les secteurs et les disciplines artistiques, quels seraient alors, à l'intérieur d'une table de négociation pour l'obtention du statut de *Zone désignée*, les moyens, actions et stratégies mesurables et quantifiables à mettre en place afin de répondre aux besoins énoncés précédemment?

NOTES :

ATELIER III – LE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS

**Afin de rendre opérationnel l'enjeu et les priorités d'intervention ...
Vers la Zone désignée sur le plan culturel**

L'enjeu

Positionner la culture comme un maillon essentiel et structurant du développement économique régional.

Priorité d'intervention

Développer les clientèles et les publics en améliorant l'accessibilité aux arts et à la culture.

Problématique

L'économie des arts et de la culture dépend largement de la fréquentation des œuvres artistiques et culturelles.

Au cours des dernières années, des réseaux (ex : Culture-Éducation, Objectif-Scène) ont vu le jour afin de favoriser la diffusion, l'éducation et la pénétration de marchés. Des salles ont été rénovées, d'autres le seront prochainement, de nouveaux lieux ont été créés. Par contre, les budgets d'opération des organismes sont encore un frein à la diffusion des œuvres artistiques.

Le maillage nécessaire entre les différents réseaux est fragile ou en voie de développement (tourisme, municipalités, milieu de l'éducation). Le travail à accomplir dans ce domaine reste énorme mais représente une avenue prometteuse qu'il faut continuer à explorer. Le développement des (nouveaux) publics et l'accessibilité à la culture demeurent encore pour plusieurs des enjeux très actuels qui nous demandent de poser des gestes dans l'immédiat si l'on veut maintenir et développer notre réseau régional de production et de diffusion.

Les données comparées des *Rapports sur les pratiques culturelles au Québec 1999 et 2004* tendent à démontrer que la consommation des arts et de la culture progresse de manière inégale (et stagne dangereusement) selon les disciplines, les secteurs et les activités étudiés. La population québécoise change et les rapports entre l'offre et la demande prennent de nouveaux visages, ce qui contraint les professionnels de la culture à revoir leurs relations avec les clientèles, à envisager de nouvelles stratégies. Les goûts et les pratiques culturelles de la population québécoise actuelle questionnent grandement les administrations publiques qui soutiennent les organismes culturels, notamment en ce qui concerne les pratiques artistiques dites traditionnelles, à l'exception du conte qui connaît présentement un essor sans pareil.

Les médias d'information, à la recherche constante d'actualités, sont souvent mal adaptés à la couverture des activités artistiques et culturelles. On reproche souvent à la télévision d'accorder peu d'importance à la littérature, aux arts visuels ou à la recherche artistique, dont les propos ou les oeuvres s'éloignent des codes du vedettariat et du spectacle. On vit une époque où l'image et le son envahissent tous les environnements, où les canaux électroniques (Internet, Ipod, Cellulaire, TV) se multiplient : mais notre diversité artistique et culturelle n'y est pas réellement représentée.

La problématique se place donc entre deux pôles: l'accessibilité et la circulation des œuvres auprès de la population et la réceptivité du public face à cette offre culturelle. L'éducation des jeunes aux pratiques culturelles, les collaborations entre producteurs et diffuseurs, l'innovation dans les modes de diffusion, le développement de nouveaux rapports avec les publics ne sont que quelques-uns des enjeux auxquels nous devons collectivement se préoccuper.

Besoins exprimés par le milieu

- Favoriser la couverture médiatique et développer des stratégies de communication pour promouvoir les manifestations en arts visuels et médiatiques, en littérature, en musique, en arts de la scène et en métiers d'art;

- Accentuer l'accès à l'information relative au milieu culturel en développant de nouveaux outils ou en améliorant ceux déjà en place et en multipliant les collaborations avec les différents médias;
- Développer des moyens pour assurer un rayonnement régional des événements à caractère national tel que les Journées de la culture, les Journées internationales de la danse, du théâtre, la Fête de l'art, etc.;
- Développer une véritable offre culturelle en relation avec les instances vouées à la promotion du tourisme;
- Promouvoir et accentuer la circulation des oeuvres et des artistes, tant aux niveaux régional, national, qu'international par le développement de stratégies de promotion et le développement de l'excellence des produits et leur mise en marché;
- Assurer le respect et l'application des politiques culturelles déjà en place, qu'elles soient gouvernementales, municipales et scolaires;
- Contrer l'exclusion culturelle et accroître la fréquentation des lieux par le développement et la diversification des publics.

Ouverture de la discussion

Considérant les défis soulevés par l'offre et la demande des produits et services culturels, quels seraient alors, à l'intérieur d'une table de négociation pour l'obtention du statut de *Zone désignée*, les moyens, actions et stratégies mesurables et quantifiables à mettre en place afin de répondre aux besoins énoncés précédemment?

NOTES :

ATELIER IV – LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

**Afin de rendre opérationnel l'enjeu et les priorités d'intervention ...
Vers la Zone désignée sur le plan culturel**

L'enjeu

Positionner la culture comme un maillon essentiel et structurant du développement économique régional.

Priorité d'intervention

Développer, maintenir, moderniser et mettre à niveau les équipements culturels en s'assurant que les frais récurrents supplémentaires d'entretien et de fonctionnement soient pris en compte.

Problématique

Afin de concrétiser une offre culturelle au grand public, artistes et organisations culturelles doivent pouvoir compter sur des équipements culturels de qualité, modernes et disponibles. On remarque depuis plusieurs années, en région, qu'il devient de plus en plus difficile de réaliser des investissements majeurs dans les infrastructures du domaine de la culture et des arts.

Nombre de municipalités sont confrontées aux coûts d'opération engendrés par leurs équipements et au désengagement de l'État dans les projets d'infrastructures culturelles. À une certaine époque, la contribution du gouvernement québécois pouvait s'élever, dans certaines circonstances, à près de 90 % du coût total de l'investissement. À l'heure actuelle, la participation de l'État, dans la plupart des cas, se situe en deçà de 50%. Ce sont donc souvent les municipalités et les communautés locales qui doivent assumer la différence.

On comprend toutes les difficultés de trouver ces sommes en région lorsque leurs économies fluctuent - comme c'est le cas ces dernières années - que les revenus municipaux plafonnent, que la population diminue et que la participation des entreprises privées stagne.

D'autre part, le soutien accordé au fonctionnement des organismes, par les divers paliers de gouvernement, ne rejoint pas les défis qu'ils s'imposent, ce qui contribue à entraver leur développement, favorisant du même coup l'obsolescence des équipements (informatiques) et la désuétude de lieux spécialisés (salles de spectacle, centres d'archives, centres d'artistes, médias communautaires, bibliothèques).

Rappelons que, dans les années 90, le bureau régional du ministère de la Culture et des Communications disposait d'une enveloppe budgétaire régionale pour les équipements mineurs et une autre enveloppe pour supporter des interventions régionales spécifiques. Le Conseil des arts et des lettres du Québec a déjà, lui aussi, disposé temporairement d'une enveloppe destinée à financer des achats d'équipements. Même si ces mesures répondaient à ce moment à des besoins criants en région, les enveloppes budgétaires ont toutefois été abolies par l'État, délaissant aux régions le soin d'innover dans leur recherche de financement ou de trouver des solutions à moindre coût.

Il demeure néanmoins que des fonds particuliers sont apparus ces dernières années dans le domaine des infrastructures régionales. À titre d'exemple, le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) a pour objectif de permettre la réalisation de travaux de réhabilitation, de rénovation, d'agrandissement, de remplacement ou de construction d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées de même que des infrastructures de soutien au développement local et régional, tels les loisirs et la culture. Cependant, ici en région, peu de projets issus d'organismes culturels professionnels ont été déposés auprès du FIRM.

Considérant les sommes qui seront négociées prochainement entre les différents paliers de gouvernement, que ce soit les redevances sur les ressources naturelles, la taxe d'essence fédérale ou dans le cadre des accords à conclure pour assurer l'autonomie des régions, nous devons

s'assurer que la culture professionnelle pourra en profiter et obtenir sa juste part de ces retombées économiques.

Besoins exprimés par le milieu

- Assurer un support financier pour l'acquisition et/ou la mise à niveau des infrastructures et des équipements culturels dans les secteurs de la production, de la diffusion et de la recherche;
- Remettre en vigueur l'enveloppe régionale pour les équipements mineurs et le soutien à l'intervention régionale;
- Prévoir des investissements publics réguliers pour le maintien des infrastructures culturelles;
- Assurer, de la part du gouvernement, un soutien au fonctionnement adéquat lors de la réalisation de nouveaux équipements culturels.

Ouverture de la discussion

Afin de permettre l'accès à la culture à la population et assurer des conditions matérielles à un véritable exercice des principales fonctions culturelles (conservation, création, production, mise en valeur) en région, quels seraient alors, à l'intérieur d'une table de négociation pour l'obtention du statut de *Zone désignée*, les moyens, actions et stratégies mesurables et quantifiables à mettre en place afin de répondre aux besoins énoncés précédemment?

NOTES :

ATELIER V – LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

**Afin de rendre opérationnel l'enjeu et les priorités d'intervention ...
Vers la Zone désignée sur le plan culturel**

L'enjeu

Positionner la culture comme un maillon essentiel et structurant du développement économique régional.

Priorité d'intervention

Accroître le partenariat à l'intérieur du milieu culturel et avec les milieux suivants : communications, tourisme, affaires, éducation et communautaire.

Problématique

Les communautés locales et régionales du Québec sont fortement conditionnées actuellement par un ensemble de facteurs socio-économiques, principalement en lien avec la démographie et la mondialisation, qui ébranlent leurs approches du développement et qui les obligent à revoir leurs stratégies .

La région du Saguenay – Lac-Saint-Jean n'y échappe pas. La solidarité, le partage des expertises, la mise en commun des ressources, le développement d'alliances stratégiques et la recherche de partenariat sont autant de solutions proposées pour contrer nos problèmes structurels, car l'union des forces engendre l'innovation et concoure à développer notre économie du savoir.

Nous devons réfléchir notre écologie culturelle et artistique et réorienter nos actions vers de nouveaux partenariats (à l'intérieur comme à l'extérieur du milieu culturel) afin d'insuffler un

vent de changement et faire en sorte que la culture continue d'être un maillon essentiel au développement de notre économie régionale.

En région, des projets intéressants ont émergé grâce aux partenariats. Je cite entre autres le Consortium de promotion des arts et de la culture, le Réseau Objectif-Scène, le projet de médiation culturelle du Réseau-Biblio, le Service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP). Il faut donc continuer dans cette lancée et mettre de l'avant de nouvelles actions structurantes qui interpellent les différents acteurs du monde économique.

Besoins exprimés par le milieu

- Développer une véritable communication entre les milieux touristiques et le milieu culturel;
- Développer de véritables partenariats avec les médias régionaux (télé, journaux, radios, médias communautaires) afin que rayonnent et soient portés à l'avant plan les arts et la culture;
- Susciter et encourager la mise en commun des expertises et des ressources humaines et matérielles;
- Soutenir la concertation et la représentation auprès du milieu culturel régional ainsi qu'auprès des associations provinciales et nationales;
- Soutenir la concertation et la représentation du milieu auprès des différents partenaires économiques et gouvernementaux;
- Développer des partenariats avec les instances gouvernementales afin que les arts et la culture deviennent de véritables leviers économiques.

Ouverture de la discussion

Considérant que les partenariats s'avèrent une voie à privilégier car ils sont porteurs d'économies, de développements de publics et d'éducation à la culture, quels seraient alors, à l'intérieur d'une table de négociation pour l'obtention du statut de *Zone désignée*, les moyens,

Annexes

Annexe 1 - Synthèse des besoins et priorités du milieu culturel

Annexe 2 - Zone désignée sur le plan culturel : déclaration préliminaire

Annexe 3 - Le Diagnostic culturel Saguenay – Lac-Saint-Jean

Annexe 4 - Programme des États généraux sur la culture au Saguenay – Lac-Saint-Jean

Annexe 5 - Formulaire d'inscription

Annexe 1

Synthèse des besoins et priorités du milieu culturel

Cette annexe regroupe les besoins exprimés ou les problématiques soulevées par le milieu culturel régional dans le cadre des exercices de concertation menés par le Conseil régional de la culture depuis 2003. À titre indicatif, les besoins ou problématiques ont été regroupés selon les priorités dégagées lors du Diagnostic culturel mais, à la lecture du document, vous remarquerez que certains éléments auraient pu se retrouver sous l'une ou l'autre des priorités.

ANNEXE 1 - SYNTHÈSE DES BESOINS ET PRIORITÉS DU MILIEU CULTUREL

A VALORISER L'HERITAGE CULTUREL ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES COMME DES BIENS APPARTENANT À LA COLLECTIVITÉ, DES FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONTRIBUANT À UN MILIEU DE VIE ENRICHISSANT	B RECONNAÎTRE, SOUTENIR, CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES EN ART ET EN CULTURE	C DÉVELOPPER LES CLIENTÈLES ET LES PUBLICS EN AMÉLIORANT L'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS ET À LA CULTURE	D DÉVELOPPER, MAINTENIR, MODERNISER ET METTRE À NIVEAU LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS EN S'ASSURANT QUE LES FRAIS RÉCURRENTS SUPPLÉMENTAIRES D'ENTRETIEN ET DE FONCTIONNEMENT SOIENT PRIS EN COMPTE	E ACCROÎTRE LE PARTENARIAT À L'INTÉRIEUR DU MILIEU CULTUREL ET AVEC LES MILIEUX SUIVANTS : COMMUNICATIONS, TOURISME, AFFAIRES, ÉDUCATION ET COMMUNAUTAIRE
A1 Développer des stratégies de valorisation de la lecture (LE).	B1 Soutenir les jeunes diplômés et les travailleurs autonomes de retour en région par l'accès au crédit d'impôt (CPA).	C1 Assurer l'application de la Politique du livre et de la lecture (LE).	D1 S'assurer que les centres d'artistes aient un support financier pour l'acquisition et/ou l'amélioration des équipements de production, de diffusion et d'outils de recherche, en particulier dans le domaine des TIC (AV).	E1 Négocier des partenariats avec les télédiffuseurs locaux (CPA).
A2 Créer une structure de vigilance dans le but de faire des interventions appropriées lorsque des fonds d'archives sont menacés de disparaître ou de quitter la région (AH).	B2 Mettre en place des mesures de protection sociale (programmes de retraite, etc.) pour les artistes et travailleurs culturels (CPA, MCA).	C2 Soutenir l'animation dans les bibliothèques publiques (RB).	D2 Remettre en vigueur l'enveloppe régionale pour les équipements mineurs et le soutien à l'intervention régionale (CRC).	E2 Sensibiliser le milieu culturel aux exigences du tourisme (ATR).
A3 Mettre en place un outil de diffusion (Internet) permettant d'avoir accès aux fonds et collections conservés en région (AH).	B3 Négocier des ententes (dégagements) avec les syndicats de l'industrie (UDA, SARTEC, APVQ, ARRQ, etc.) (CPA).	C3 Favoriser la couverture médiatique des manifestations en arts visuels et médiatiques (AV).	D3 Voir à conserver nos acquis en matière de centres d'artistes et de production (AV).	E3 Sensibiliser le milieu touristique à la diversité et l'importance de l'offre culturelle (ATR).
A4 Relancer l'opération sur l'inventaire régional du patrimoine archivistique privé (AH).	B4 Dans le cadre des mesures d'Emploi-Québec, assouplir les critères d'admissibilité pour les travailleurs culturels autonomes, sans distinction quant à la scolarité (CRC).	C4 Soutenir la création d'un programme pilote en éducation du cinéma dans les écoles (CPA).	D4 Mettre en place une structure favorisant la création et la production artistique (CPA).	E4 Créer un fonds de développement culturel régional (CRC).
A5 Participer activement au débat concernant la protection et la mise en valeur des archives paroissiales menacées par la fermeture des églises (AH).	B5 Supporter le CRC dans la mise en place d'un service pour colliger et interpréter les statistiques culturelles de la région (CRC).	C5 Créer un site Internet pour CV et portfolio d'artistes (AV, CPA, MU).	D5 Mettre à niveau les équipements informatiques (MCA).	E5 Permettre aux promoteurs culturels d'obtenir un appui de la part des CLD (CRC).

Légende :

AH = Archives & Histoire
AV = Arts visuels

DA = Danse
DAS = Diffusion Arts de la scène
LE = Lettres & Édition

MA = Métiers d'art
MC = Médias Communautaires
MU = Musique

RB = Réseau Biblio
RMP = Réseau muséal & patrimonial
TH = Théâtre

MCA = Milieu culturel & artistique

ANNEXE 1 - SYNTHÈSE DES BESOINS ET PRIORITÉS DU MILIEU CULTUREL

A VALORISER L'HERITAGE CULTUREL ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES COMME DES BIENS APPARTENANT À LA COLLECTIVITÉ, DES FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONTRIBUANT À UN MILIEU DE VIE ENRICHISSANT	B RECONNAÎTRE, SOUTENIR, CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES EN ART ET EN CULTURE	C DÉVELOPPER LES CLIENTÈLES ET LES PUBLICS EN AMÉLIORANT L'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS ET À LA CULTURE	D DÉVELOPPER, MAINTENIR, MODERNISER ET METTRE À NIVEAU LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS EN S'ASSURANT QUE LES FRAIS RÉCURRENTS SUPPLÉMENTAIRES D'ENTRETIEN ET DE FONCTIONNEMENT SOIENT PRIS EN COMPTE	E ACCROÎTRE LE PARTENARIAT À L'INTÉRIEUR DU MILIEU CULTUREL ET AVEC LES MILIEUX SUIVANTS : COMMUNICATIONS, TOURISME, AFFAIRES, ÉDUCATION ET COMMUNAUTAIRE
A6 Permettre l'articulation de l'offre muséale et patrimoniale autour d'un concept intégrateur (RMP).	B6 Assurer des mesures adaptées pour la prestation d'activités de formation continue pour les artistes et travailleurs culturels du SLSJ (CRC).	C6 Soutenir les représentations/ateliers lors de la semaine entourant la Journée Internationale de la danse (DA).	E6	Conclure une entente cadre avec le Gouvernement visant à accorder à la région du SLSJ le statut de «Zone désignée» sur le plan culturel et à bonifier substantiellement les investissements publics québécois de manière équitable envers la région pour les cinq prochaines années (CRC).
A7 Rendre admissibles les lieux de culte construits après 1945 ayant un intérêt patrimonial (CRC).	B7 Assurer le financement du service de formation continue du CRC par Emploi-Québec et le MCC (CRC).	C7 Soutenir la tenue de classes ouvertes au public en danse (DA).	E7	Soutenir la concertation et la représentation des différents milieux culturels (CPA, DA, DAS, MU, TH).
A8 Décréter un moratoire sur la vente des églises et lieux de culte au SLSJ (CRC).	B8 Finaliser avec le MCC et la CRE, l'entente spécifique sur les industries culturelles (CPA, LE, MA).	C8 Supporter la tournée des productions régionales en arts de la scène (DAS).	E8	Assurer une représentation régionale, provinciale et nationale de la diffusion professionnelle au SLSJ (DAS).
B9 Assurer un financement adéquat et récurrent aux organismes visant notamment : l'amélioration et le maintien des infrastructures, la qualité des programmes et des périodiques, la stabilité des emplois et la qualification du personnel, l'accessibilité à des salaires décentes (MC).	C9 Assurer un financement adéquat et récurrent aux organismes visant notamment : l'amélioration et le maintien des infrastructures, la qualité des programmes et des périodiques, la stabilité des emplois et la qualification du personnel, l'accessibilité à des salaires décentes (MC).	C10 Voir à un financement équitable entre les radios et les télévisions communautaires (MC).	E9	Enlever le moratoire sur le Bingo pour les médias communautaires (MC).
B10	C10	Assurer la diffusion et l'amélioration d'un calendrier des événements en musique (MU).	E10	S'assurer du respect de la politique du 4% en matière de placement publicitaire gouvernemental dans les médias communautaires (MC).

Légende :

AH = Archives & Histoire
AV = Arts visuels

ATR = Table culture Tourisme
CPA = Cinéma & production audiovisuelle
CRC = Conseil régional de la culture

DA = Danse
DAS = Diffusion Arts de la scène
LE = Lettres & Édition

MA = Métiers d'art
MC = Médias Communautaires
MU = Musique

RB = Réseau Biblio
RMP = Réseau muséal & patrimonial
TH = Théâtre

MCA = Milieu culturel & artistique

ANNEXE 1 - SYNTHÈSE DES BESOINS ET PRIORITÉS DU MILIEU CULTUREL

A VALORISER L'HÉRITAGE CULTUREL ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES COMME DES BIENS APPARTENANT À LA COLLECTIVITÉ, DES FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONTRIBUANT À UN MILIEU DE VIE ENRICHISSANT	B RECONNAÎTRE, SOUTENIR, CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES EN ART ET EN CULTURE	C DÉVELOPPER LES CLIENTÈLES ET LES PUBLICS EN AMÉLIORANT L'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS ET À LA CULTURE	D DÉVELOPPER, MAINTENIR, MODERNISER ET METTRE À NIVEAU LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS EN S'ASSURANT QUE LES FRAIS RÉCURRENTS SUPPLÉMENTAIRES D'ENTRETIEN ET DE FONCTIONNEMENT SOIENT PRIS EN COMPTE	E ACCROÎTRE LE PARTENARIAT À L'INTÉRIEUR DU MILIEU CULTUREL ET AVEC LES MILIEUX SUIVANTS : COMMUNICATIONS, TOURISME, AFFAIRES, ÉDUCATION ET COMMUNAUTAIRE
	B11 Collaborer à l'établissement d'un programme de formation et d'évaluation pour la musique populaire (MU).	C11 Travailler au développement des publics par la diversification et l'augmentation des clientèles (RMP).		E11 Augmenter le temps publicitaire à l'heure pour les télé communautaires (MC).
	B12 Reconnaître le professionnalisme des organismes et des intervenants œuvrant en archives & histoire (AH).	C12 Accentuer l'accès à l'information relative au milieu théâtral et culturel (TH).		E12 Augmenter le temps alloué à la diffusion et maintien de la règle du 60% de production locale pour les télé communautaires (MC).
	B13 Augmenter le financement du milieu des archives régionales (AH).	C13 Mieux présenter l'offre culturelle dans les outils de l'ATR (ATR).		E13 Alléger, lors des demandes de financement, les délais et les obligations bureaucratiques (MC).
	B14 Soutenir la production, la création et la recherche en danse (DA).	C14 Contre l'exclusion culturelle de clientèle cible au SLSJ (RB).		E14 Favoriser la concertation et la consultation au sujet du projet de salle de spectacles à Saguenay (MU, DAS).
	B15 Faire valoir l'importance de la relève professionnelle en danse (DA).	C15 Favoriser la production d'une publication régionale annuelle des manifestations en arts visuels et médiatiques (AV).		E15 Susciter et encourager la mise en commun de l'expertise et des ressources humaines que technologies (RMP).
	B16 Favoriser des résidences d'artistes en arts de la scène (DAS).	C16 Prévoir des mécanismes fiscaux applicables aux particuliers et aux entreprises afin de favoriser la croissance du marché de l'art (AV, CRC).		E16 Développer des partenariats avec les villes et les municipalités afin d'accroître l'accessibilité aux espaces et équipements pour les artistes indépendants (TH).
	B17 Favoriser l'établissement de conditions favorables au développement de la pratique des métiers d'art (MA).	C17 Soutenir le développement de stratégies de mise en marché (CPA).		E17 Supporter davantage les municipalités dotées de politiques culturelles (CRC).

Légende :

AH = Archives & Histoire
AV = Arts visuels

ATR = Table culture Tourisme
CPA = Cinéma & production audiovisuelle
CRC = Conseil régional de la culture

DA = Danse
DAS = Diffusion Arts de la scène
LE = Lettres & Édition

MA = Métiers d'art
MC = Médias Communautaires
MU = Musique

RB = Réseau Biblio
RMP = Réseau muséal & patrimonial
TH = Théâtre

MCA = Milieu culturel & artistique

ANNEXE 1 - SYNTHÈSE DES BESOINS ET PRIORITÉS DU MILIEU CULTUREL

A VALORISER L'HÉRITAGE CULTUREL ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES COMME DES BIENS APPARTENANT À LA COLLECTIVITÉ, DES FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONTRIBUANT À UN MILIEU DE VIE ENRICHISSANT	B RECONNAÎTRE, SOUTENIR, CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES EN ART ET EN CULTURE	C DÉVELOPPER LES CLIENTÈLES ET LES PUBLICS EN AMÉLIORANT L'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS ET À LA CULTURE	D DÉVELOPPER, MAINTENIR, MODERNISER ET METTRE À NIVEAU LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS EN S'ASSURANT QUE LES FRAIS RÉCURRENTS SUPPLÉMENTAIRES D'ENTRETIEN ET DE FONCTIONNEMENT SOIENT PRIS EN COMPTE	E	ACCROÎTRE LE PARTENARIAT À L'INTÉRIEUR DU MILIEU CULTUREL ET AVEC LES MILIEUX SUIVANTS : COMMUNICATIONS, TOURISME, AFFAIRES, ÉDUCATION ET COMMUNAUTAIRE
	B18 Instaurer un lieu collectif pour des résidences/ateliers de création, de recherche et de production en théâtre (TH).	C18 Développer des stratégies de promotion (MA).		E18	Promouvoir les médias communautaires comme des outils privilégiés pour les placements publicitaires, pour la promotion et la diffusion auprès du milieu artistique et culturel (MC).
	B19 Redéfinir le statut d'artiste en fonction de son champ de travail et de ses spécificités (AV).	C19 Développer un site Internet transactionnel (vente en ligne) (MA).		E19	Développer un partenariat entre le Consortium de promotion des arts et de la culture et les médias communautaires (MC).
	B20 Faire reconnaître la profession artistique en termes de mesures fiscales, sociales et économiques, en équité avec les autres professions (AV, DA, MA, TH).	C20 Participer au projet Signature du CMAQ (identification et preuve de qualité pour produit fabriqué au Québec) (MA).		E20	Développer des ententes de partenariat avec des diffuseurs et des événements (MA).
	B21 Proposer l'indexation annuelle de l'aide financière octroyée aux artistes par le gouvernement selon le coût réel de la vie (AV).	C21 Supporter l'émergence en région, d'émissions à contenu artistique et culturel en collaboration avec les médias communautaires (CRC).		E21	Collaborer avec les organismes en place pour l'achat en commun et le partage des ressources. (MCA).
	B22 Négocier l'abolissement de la règle des 4 ans limitant l'accès aux bourses du CALQ (AV).	C22 Accroître la fréquentation des lieux notamment par le développement et la diversification des publics.		E22	Développer des partenariats avec les médias écrits et électroniques afin de favoriser la couverture médiatique des manifestations artistiques et culturelles.
	B23 Tenir compte de l'expérience de travail lors de l'évaluation et de l'attribution de bourses aux artistes (AV).	C23 Mise sur pied d'un fonds et d'une stratégie visant l'exportation des produits culturels au Québec et à l'étranger (MCA).			

Légende :

AH = Archives & Histoire
AV = Arts visuels

ATR = Table culture Tourisme
CPA = Cinéma & production audiovisuelle
CRC = Conseil régional de la culture

DA = Danse
DAS = Diffusion Arts de la scène
LE = Lettres & Édition

MA = Métiers d'art
MC = Médias Communautaires
MU = Musique

RB = Réseau Biblio
RMP = Réseau muséal & patrimonial
TH = Théâtre

MCA = Milieu culturel & artistique

ANNEXE 1 - SYNTHÈSE DES BESOINS ET PRIORITÉS DU MILIEU CULTUREL

A	B	C	D	E	
VALORISER L'HÉRITAGE CULTUREL ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES COMME DES BIENS APPARTENANT À LA COLLECTIVITÉ, DES FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONTRIBUANT À UN MILIEU DE VIE ENRICHISSANT	RECONNAÎTRE, SOUTENIR, CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES EN ART ET EN CULTURE	DÉVELOPPER LES CLIENTÈLES ET LES PUBLICS EN AMÉLIORANT L'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS ET À LA CULTURE	DÉVELOPPER, MAINTENIR, MODERNISER ET METTRE À NIVEAU LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS EN S'ASSURANT QUE LES FRAIS RÉCURRENTS SUPPLÉMENTAIRES D'ENTRETIEN ET DE FONCTIONNEMENT SOIENT PRIS EN COMPTE	ACCROÎTRE LE PARTENARIAT À L'INTÉRIEUR DU MILIEU CULTUREL ET AVEC LES MILIEUX SUIVANTS : COMMUNICATIONS, TOURISME, AFFAIRES, ÉDUCATION ET COMMUNAUTAIRE	
	B24	Proposer un programme d'aide financière visant à compenser les conditions de travail en raison de l'éloignement ou de conditions économiques et structurelles propres à une région (AV).	C24 Développer des stratégies de diffusion et de vente en ligne (MCA).		
	B25	Proposer des mesures de soutien pour les artistes en émergence (AV).	C25 Promouvoir et accentuer la circulation des œuvres et des artistes (MCA).		
	B26	Proposer des mesures de soutien pour les artistes en fin de carrière (AV).	C26 Mettre sur pied un portail pour les artistes professionnels (genre de bottin Qui fait quoi et portfolio) (MCA).		
	B27	Revoir les droits d'exposition avec les diffuseurs en fonction de l'expérience et des années de travail (AV).			
	B28	Mettre en place une structure visant la représentation et la défense des droits des producteurs indépendants, des travailleurs autonomes et des artistes (CPA).			
	B29	Améliorer les conditions de travail des artistes en santé et sécurité (DA).			

Légende :

AH = Archives & Histoire
AV = Arts visuels

ATR = Table culture Tourisme
CPA = Cinéma & production audiovisuelle
CRC = Conseil régional de la culture

DA = Danse
DAS = Diffusion Arts de la scène
LE = Lettres & Édition

MA = Métiers d'art
MC = Médias Communautaires
MU = Musique

RB = Réseau Biblio
RMP = Réseau muséal & patrimonial
TH = Théâtre

MCA = Milieu culturel & artistique

ANNEXE 1 - SYNTHÈSE DES BESOINS ET PRIORITÉS DU MILIEU CULTUREL

A VALORISER L'HÉRITAGE CULTUREL ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES COMME DES BIENS APPARTENANT À LA COLLECTIVITÉ, DES FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONTRIBUANT À UN MILIEU DE VIE ENRICHISSANT	B RECONNAÎTRE, SOUTENIR, CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES EN ART ET EN CULTURE	C DÉVELOPPER LES CLIENTÈLES ET LES PUBLICS EN AMÉLIORANT L'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS ET À LA CULTURE	D DÉVELOPPER, MAINTENIR, MODERNISER ET METTRE À NIVEAU LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS EN S'ASSURANT QUE LES FRAIS RÉCURRENTS SUPPLÉMENTAIRES D'ENTRETIEN ET DE FONCTIONNEMENT SOIENT PRIS EN COMPTE	E ACCROÎTRE LE PARTENARIAT À L'INTÉRIEUR DU MILIEU CULTUREL ET AVEC LES MILIEUX SUIVANTS : COMMUNICATIONS, TOURISME, AFFAIRES, ÉDUCATION ET COMMUNAUTAIRE
	B30 Développer des programmes de formation répondant aux besoins des artistes et travailleurs culturels (DAS, LE, MA, MU, TH).			
	B31 Favoriser la transmission des savoirs en métiers d'art (MA).			
	B32 Mettre en place un fonds d'aide pour les artisans afin de les soutenir dans l'exercice de mentorat (MA).			
	B33 Consolider les emplois dans les organismes professionnels afin de conserver les compétences en région (MU).			
	B34 Soutenir le poste de coordonnateur afin d'assurer le service de développement professionnel dispensé par le CRC (CRC).			
	B35 Soutenir financièrement les promoteurs dans l'octroi de cachets aux artistes professionnels (lors d'événements, festivals, expositions, conférences, etc.) (LE, MA).			

Légende :

AH = Archives & Histoire
AV = Arts visuels

ATR = Table culture Tourisme
CPA = Cinéma & production audiovisuelle
CRC = Conseil régional de la culture

DA = Danse
DAS = Diffusion Arts de la scène
LE = Lettres & Édition

MA = Métiers d'art
MC = Médias Communautaires
MU = Musique

RB = Réseau Biblio
RMP = Réseau muséal & patrimonial
TH = Théâtre

MCA = Milieu culturel & artistique

ANNEXE 1 - SYNTHÈSE DES BESOINS ET PRIORITÉS DU MILIEU CULTUREL

A VALORISER L'HÉRITAGE CULTUREL ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES COMME DES BIENS APPARTENANT À LA COLLECTIVITÉ, DES FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONTRIBUANT À UN MILIEU DE VIE ENRICHISSANT	B RECONNAÎTRE, SOUTENIR, CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES EN ART ET EN CULTURE	C DÉVELOPPER LES CLIENTÈLES ET LES PUBLICS EN AMÉLIORANT L'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS ET À LA CULTURE	D DÉVELOPPER, MAINTENIR, MODERNISER ET METTRE À NIVEAU LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS EN S'ASSURANT QUE LES FRAIS RÉCURRENTS SUPPLÉMENTAIRES D'ENTRETIEN ET DE FONCTIONNEMENT SOIENT PRIS EN COMPTE	E ACCROÎTRE LE PARTENARIAT À L'INTÉRIEUR DU MILIEU CULTUREL ET AVEC LES MILIEUX SUIVANTS : COMMUNICATIONS, TOURISME, AFFAIRES, ÉDUCATION ET COMMUNAUTAIRE
	B36	Instaurer systématiquement auprès des organismes artistiques une aide triennale au fonctionnement (CRC).		
	B37	Alléger, lors des demandes de financement, les délais et les obligations bureaucratiques (CPA).		
	B38	Soutenir la production télé (CPA).		
	B39	Implanter un programme de formation en danse au niveau collégial (DA).		

Légende :

AH = Archives & Histoire
AV = Arts visuels

ATR = Table culture Tourisme
CPA = Cinéma & production audiovisuelle
CRC = Conseil régional de la culture

DA = Danse
DAS = Diffusion Arts de la scène
LE = Lettres & Édition

MA = Métiers d'art
MC = Médias Communautaires
MU = Musique

RB = Réseau Biblio
RMP = Réseau muséal & patrimonial
TH = Théâtre

MCA = Milieu culturel & artistique

Annexe 2

Zone désignée sur le plan culturel : déclaration préliminaire

Lors d'une rencontre en janvier 2005 entre le milieu culturel et le CALQ, dont le président-directeur général Monsieur Yvan Gauthier, il a été soulevé la nécessité de reconnaître à la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean le statut de « Zone désignée sur le plan culturel ».

Par la suite, le CRC déposait en février 2005 auprès des principales villes de la région, des quatre MRC et de la CRÉ, une déclaration préliminaire pour la « Zone désignée sur le plan culturel » afin d'obtenir un appui du milieu régional. Vous trouverez cette proposition aux pages suivantes.

En mai 2005, la CRÉ, les 4 MRC et les principales villes de la région, dont Ville de Saguenay, souscrivaient à la démarche.

**Déclaration préliminaire de reconnaissance du statut de
« Zone désignée sur le plan culturel »
à la région du Saguenay-Lac-St-Jean**

Zone désignée sur le plan culturel :

Région-ressource démontrant un fort dynamisme culturel et artistique, où plusieurs facteurs socio-économiques, notamment la démographie, le vieillissement de la population, le sous-financement de l'État et les transformations de l'industrie primaire et secondaire, contribuent à fragiliser les acquis du milieu culturel, à maintenir l'obsolescence des infrastructures culturelles et à accentuer la pauvreté vécue par les artistes et travailleurs culturels.

Considérant que la région du Saguenay-Lac-St-Jean vit une transformation majeure au niveau de la grande et moyenne entreprise et que cela entraîne des impacts négatifs sur l'économie régionale;

Considérant que ces impacts négatifs ont des répercussions sur les revenus autonomes et les commandites des organisations artistiques et culturelles et incidemment sur les travailleurs culturels ;

Considérant que la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean dispose d'un bassin de main-d'œuvre culturelle qualifiée et d'artistes de toutes disciplines désireux de vivre et créer en région;

Considérant l'apport important de l'artiste et du travailleur culturel dans l'identité d'une région, à l'économie, à l'industrie touristique et au bien-être général de la collectivité;

Considérant la précarité et l'instabilité des revenus des artistes, les conditions minimales de la pratique artistique et les salaires peu élevés de la main-d'œuvre culturelle;

Considérant l'importance de minimiser les effets du bilan migratoire négatif et de mettre en place des mesures favorisant le maintien des artistes et de la main-d'œuvre culturelle professionnelle en région;

Considérant les négociations entreprises par la Conférence régionale des élus et le Gouvernement du Québec visant le développement régional;

Considérant que la Politique culturelle du Québec reconnaît l'importance de la culture, au même titre que l'économique et le social, dans toutes les régions du Québec;

Considérant que le maintien et le développement d'une vie culturelle régionale dynamique est un enjeu à inscrire dans le développement régional préconisé par la Conférence régionale des élus (CRÉ);

Considérant le sous-financement des investissements publics québécois en culture au Saguenay –Lac-Saint-Jean en comparaison de la moyenne québécoise, qui se traduit en millions de dollars en perte d'investissement pour la région (14,760,000 \$ en 2001-2002);

Considérant la mission du ministère de la Culture et des Communications, du Conseil des arts et des lettres du Québec et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec et leur obligation d'agir équitablement dans toutes les régions du Québec;

Considérant la fermeture prochaine du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec, d'où découleront la perte d'une quarantaine d'emplois, un impact négatif sur une trentaine d'organisations et des investissements publics de près de 500 000 en moins pour le milieu régional;

Nous demandons au Conseil des arts et des lettres du Québec et à son Gouvernement :

De reconnaître le Saguenay – Lac-Saint-Jean comme « Zone désignée sur le plan culturel » : région-pilote propice au développement culturel et nécessitant un soutien approprié de l'état;

De contribuer au développement culturel du Saguenay – Lac-Saint-Jean de manière équitable tel que défini dans la Politique culturelle du Québec ;

De bonifier le budget du Conseil des arts et des lettres du Québec et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec afin qu'ils puissent intervenir plus efficacement au SLSJ;

Que le CALQ et la SODEC accordent à la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean le statut de « Zone désignée sur le plan culturel »;

Que les pertes financières suite à la fermeture du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec soit compensées par la création d'un Fonds régional pour les arts et la culture;

Que le statut de « Zone désignée sur le plan culturel » pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean soit reconnu par les instances du développement en région, la Conférence régionale des élus;

Que des mesures soient mises en application dès avril 2005 et que le gouvernement du Québec prévoit, avec la région, un Plan de développement et d'investissement quinquennal en culture (2005-2010) répondant aux besoins du milieu des arts et de la culture, aux artistes, travailleurs et organismes professionnels du Saguenay – Lac-Saint-Jean;

Que le Conseil régional de la culture du Saguenay – Lac-Saint-Jean, en partenariat avec le bureau régional du ministère de la Culture et des Communications, le ministère du Développement Économique et Régional et de la Recherche, la Conférence régionale des élus, réalise, pour les fins de l'application de la « Zone désignée sur le plan culturel » un Plan de développement et d'investissement quinquennal en culture.

Annexe 3

Le Diagnostic culturel Saguenay – Lac-Saint-Jean

Le Diagnostic culturel Saguenay – Lac-Saint-Jean a été réalisé entre janvier et juin 2006 sous la direction du bureau régional du ministère de la Culture et des Communications du Québec et en collaboration avec la Conférence régionale des élus et le Conseil régional de la culture du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Le document officiel est devenu disponible à l'automne 2006.

Diagnostic culturel Saguenay–Lac-Saint-Jean

À L'INTENTION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES
ÉLUS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



Septembre 2006

Introduction

Le présent document vise principalement trois objectifs :

- ❑ Identifier et documenter les constats, enjeux et priorités de la culture et des communications.
- ❑ Développer une vision régionale concertée afin de déterminer des choix stratégiques.
- ❑ Servir d'intrant, notamment au Plan quinquennal que la Conférence régionale des élus doit réaliser, en vertu de sa mission régionale de planification et de coordination.

L'opération Diagnostic culturel a pris la forme d'une journée régionale de consultation publique le 5 avril 2006 regroupant une vingtaine d'intervenants des milieux culturel, socioéconomique et politique de la région. Ces mêmes intervenants participèrent également à une séance de validation du document le 26 avril 2006.

- Ces personnes provenaient de 3 sphères :
 - ❑ Sphère culturelle : les 9 délégués des groupes de compétence du CRC
 - ❑ Sphère civile et du privé (6 participants)
 - ❑ Sphère de l'autorité publique (6 participants)
- Des observateurs invités provenaient de la Direction régionale du MCC, de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), de la CRÉ, du CRC, de Banque et Archives nationales du Québec (BANQ) et d'un représentant des députés de la région à l'Assemblée nationale.

Le diagnostic a été réalisé conjointement avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications (MCC), la Conférence régionale des Élus (CRÉ) et le Conseil régional de la culture (CRC) de la région. La démarche fut coordonnée par un comité de pilotage formé de Martin Duval du MCC, Alain Belley de la CRÉ et Lucien Frenette du CRC, assistés par M. Lucien Martel de la firme Martel Munger & Associés.

Quelques constats régionaux

Constat d'ordre général

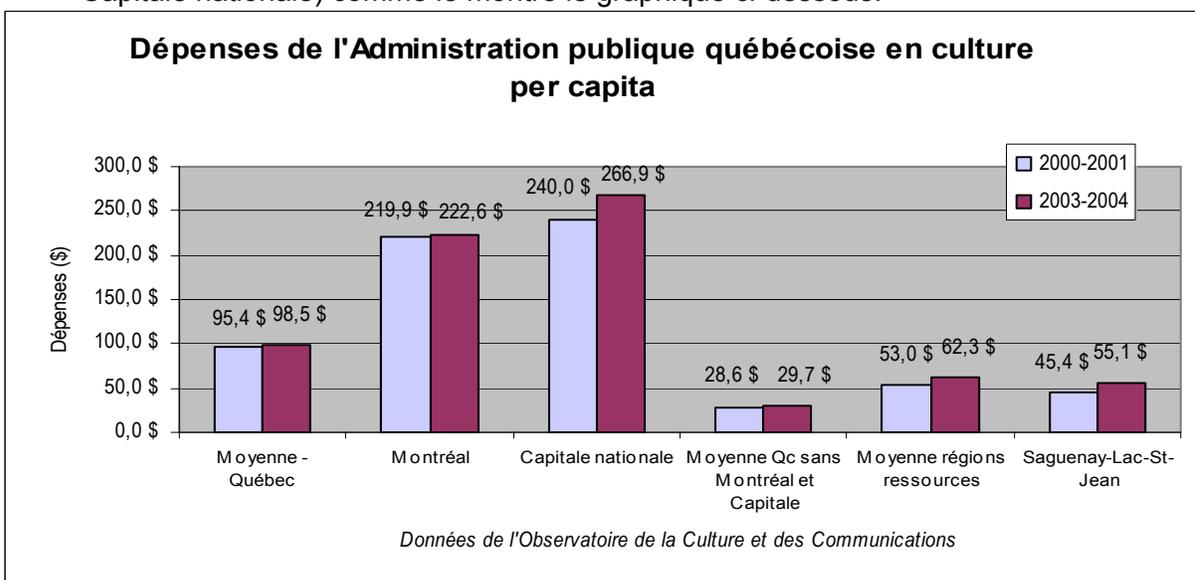
Malgré la présence d'un document d'analyse statistique préparé par le MCC¹ et distribué aux participants, plusieurs ont déploré les limites des outils statistiques actuels pour évaluer adéquatement l'économie culturelle de la région.

Quelques indicateurs socioéconomiques

- La région est la plus peuplée des régions ressources. Le taux d'urbanisation y est également plus important (71,8 % vs 55,2 % pour la moyenne des régions ressources), en raison surtout du poids démographique de Ville de Saguenay.
- Les revenus en région sont inférieurs de 4 000 \$ par année, par habitant, par rapport à la moyenne québécoise. Une situation qui s'expliquerait par les taux de chômage et d'inactivité élevés. Le coût de la vie moins élevé amoindrit en partie ce manque à gagner.
- Les niveaux de scolarité postsecondaire et universitaire sont près de la moyenne québécoise (SLSJ = 49,5 %; Québec = 51 %) et supérieurs à ceux des régions ressources (43 %).

Investissements publics en culture

- Les dépenses des administrations publiques en culture par habitant sont largement inférieures dans les régions autres que les grands centres urbains (Montréal et Capitale nationale) comme le montre le graphique ci-dessous.



¹ Ce document statistique est disponible sur demande auprès de la Direction régionale du MCC

Investissements publics en culture (suite)

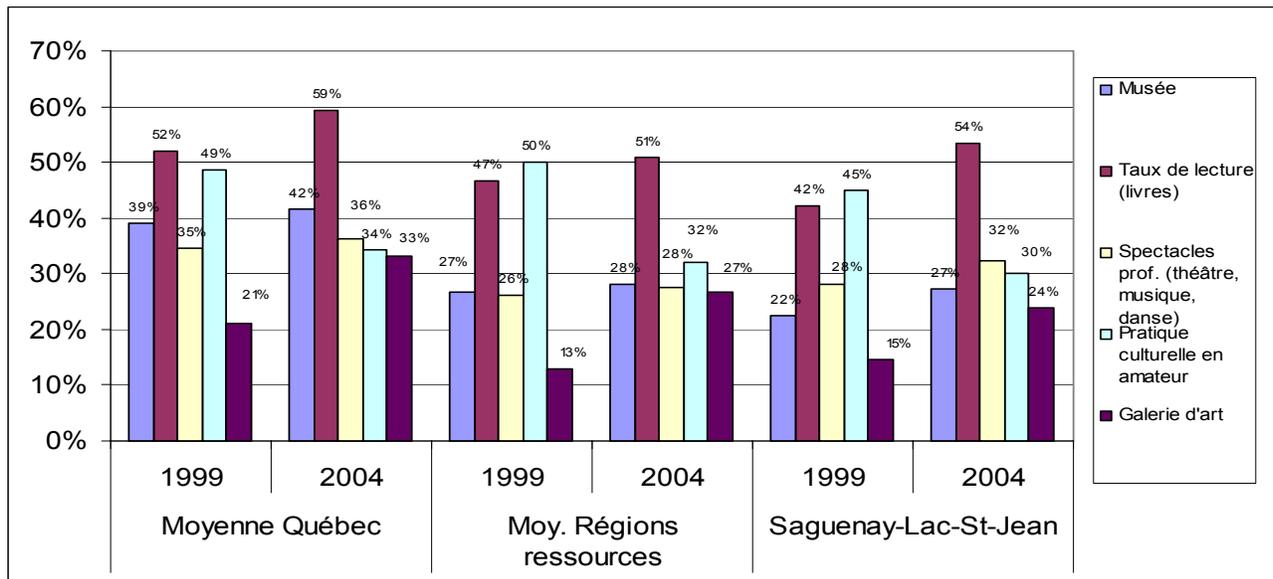
- Au niveau municipal, les investissements en culture par habitant pour 2003 de trois des cinq principales villes de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Saguenay, Alma et Saint-Félicien) dépassaient la moyenne québécoise des dépenses culturelles des municipalités.
- Cependant, la moyenne des investissements en culture pour l'ensemble des municipalités de la région (40,81\$/citoyen) était inférieure à la moyenne québécoise (49,20\$/citoyen) pour cette même année.

La main-d'œuvre dans le domaine culturel

- La gestion des ressources humaines (recrutement, taux de roulement ainsi que l'intégration des nouvelles technologies) est une difficulté pour les organisations.
 - Les mesures d'employabilité sont mal adaptées à la réalité culturelle régionale.
 - Le mentorat est absent de nos organisations culturelles. Comment préparer la relève et transmettre nos savoirs dans ces circonstances?
- Le bénévolat représente la survie des organisations culturelles.
 - Les bénévoles auraient contribué au fonctionnement régulier des organisations culturelles de la région dans une proportion de 46 %.
 - 37 % des organisations font appel à des bénévoles pour pallier au manque de financement.
- Malgré une augmentation de 23,9 % des effectifs des professions culturelles en 10 ans au Québec (1991-2001), la région a conservé sensiblement les mêmes effectifs (1 831 travailleurs culturels, artistes inclus).

Données sur la fréquentation

- Les indicateurs sur la fréquentation montrent que, même s'il y a des gains entre l'enquête sur la fréquentation de 1999 et celle de 2004, il s'avère que la région demeure en dessous de la moyenne québécoise.
- Comme le montre le graphique, le taux de fréquentation des musées est largement inférieur à la moyenne québécoise. Les domaines du livre et du spectacle montrent une situation proche ou légèrement inférieure à la moyenne québécoise. Il est à noter que les données présentées ici sont issues d'un sondage réalisé aux cinq ans par le MCC.



Portrait des équipements culturels

- Quantitativement parlant, la région est relativement bien pourvue en équipements culturels.
 - Plusieurs investissements réalisés depuis une quinzaine d'années ont permis de rénover, d'agrandir ou de construire diverses infrastructures répondant aux normes en vigueur.
 - 100 % des citoyens ont accès à une bibliothèque municipale.
 - Cependant, quelques équipements ne correspondent plus aux normes en vigueur et la région ne possède toujours pas de lieu majeur de diffusion des arts de la scène.
- On a noté l'absence de plan directeur régional ainsi que le manque de ressources financières pour l'entretien et le fonctionnement.

Activités et événements culturels

- La région présente chaque semaine un nombre important d'activités et d'événements culturels.
- À titre d'illustration, 1898 activités ou événements (spectacle, exposition, manifestation, etc.) ont été inscrits sur le site www.sorties.ca au cours de l'année 2004-2005 par le Consortium de promotion des arts et de la culture. La plupart de ces activités ont un caractère professionnel.

Partenariat avec la région, les municipalités et le milieu de l'éducation

- Notons la présence de cinq politiques culturelles municipales sur le territoire.
 - Les cinq plus importantes municipalités de la région (Saguenay, Alma, Dolbeau-Mistassini, Roberval et Saint-Félicien) ont organisé des consultations publiques et ont adopté une politique culturelle municipale entre 1995 et 2005.
 - Le Ministère a conclu des ententes de développement culturel avec Chicoutimi (1998-2002), puis avec Saguenay (2003-2006) et Alma (2006-2008).
 - La politique culturelle de Saguenay a débouché sur la mise en place d'un Conseil des arts, ce qui est perçu par le milieu culturel comme un avantage pour la région.
- Également, les quatre commissions scolaires de la région ont adopté une politique culturelle, ce qui représente une première au Québec.
- Plusieurs participants ont souligné que les politiques culturelles des municipalités et des commissions scolaires ont grandement amélioré les relations avec les milieux culturels en plus de favoriser la concertation, le soutien et un meilleur accompagnement.
- Des participants ont souligné les interventions de la CRÉ dans le développement culturel : huit ententes spécifiques en culture ont été conclues depuis 1999, permettant à la région de trôner au sommet de toutes les régions à ce chapitre.
- Également, la présence d'une communauté ilnue, qui dispose elle aussi d'une politique culturelle, doit être vue comme une force et un avantage culturel.

Enjeu et priorités d'intervention du développement culturel

Déclaration préalable

Afin de rendre opérationnel l'enjeu et les priorités d'intervention, mettre sur pied une table de négociation avec les instances politiques régionales et nationales pour l'obtention du statut de « zone désignée sur le plan culturel » pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Un enjeu majeur

Positionner la culture comme maillon essentiel et structurant du développement économique régional.

Les priorités d'intervention

1. Valoriser l'héritage culturel et préserver les patrimoines comme des biens appartenant à la collectivité, et comme étant des facteurs de développement durable et contribuant à un milieu de vie enrichissant.

- Valorisation de la lecture en tant que mode d'accès à tous les autres univers
- Valorisation et sauvegarde du patrimoine immatériel et matériel
- Transmission des savoir-faire
- Connaissance et reconnaissance de l'histoire artistique et culturelle du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Valorisation de la culture ilnu

2. Reconnaître, soutenir, consolider et développer les ressources humaines en art et en culture.

- Soutien à la relève tant pour la pratique artistique que pour la gestion d'organismes
- Amélioration des conditions de travail
- Maintien de la formation continue

3. Développer les clientèles et les publics en améliorant l'accessibilité aux arts et à la culture.

- Promotion de l'inclusion culturelle : accessibilité à la culture pour l'ensemble des citoyens
- Développement de stratégies de sensibilisation et de promotion
- Soutien au rayonnement de produits, de biens et de services culturels de qualité partout dans la région et à l'extérieur de la région

- Augmentation de passerelles entre le loisir culturel et la pratique professionnelle

4. Développer, maintenir, moderniser et mettre à niveau les équipements culturels en s'assurant que les frais récurrents supplémentaires d'entretien et de fonctionnement soient pris en compte.

- Élaboration d'un plan directeur régional des équipements culturels

5. Accroître le partenariat à l'intérieur du milieu culturel et avec les milieux suivants: communications, tourisme, affaires, éducation et communautaire.

Annexe 1

Liste des personnes invitées à la Journée de réflexion du 5 avril 2006

Participants

- Danielle Larouche, Société d'histoire du Lac-Saint-Jean
- Denise Lavoie, ManiganSes
- Denise Turcotte, Solid'Art
- Francine Maltais, Ville de Saguenay
- François Laflamme, milieu des affaires
- Gilles Brassard, Société d'histoire Maria-Chapdelaine
- Guy Blackburn, Les ateliers TouTTouT, artiste
- Jean-Denis Gill, CHUK-fm, Mashteuiatsh
- Jeanne Lavoie, Alcan
- Jocelyne Fortin, Langage Plus
- Johanne Belley, Réseau BIBLIO
- Manon Pilote, Ville d'Alma
- Marie-Josée Paradis, arts de la scène
- Patrice Leblanc, arts de la scène
- Rémi Rousseau, Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
- Richard Lafleur, Salon du livre SLSJ
- Robert Pelletier, musicien
- Solanges-Guy David, métiers d'art
- Stéphanie Samson, Regroupement Action Jeunesse

Observateurs

- Claude Martel, président du Conseil régional de la culture
- Denise Villeneuve, représentante du député Jacques Côté
- Gaston Gagnon, Direction régionale MCC
- Hélène Roussel, BANQ
- Jean-René Breton, Direction régionale MCC
- Michel Bonneau, Directeur régional du MCC
- Pierre Major, SODEC

Personnes-ressources

- Alain Belley, CRÉ
- Nathalie Simard, Martel Munger & Associés
- Lucien Frenette, directeur du Conseil régional de la culture
- Lucien Martel, Martel Munger & Associés
- Martin Duval, Direction régionale MCC
- Serges Chiasson, CRÉ
- Véronique Villeneuve, Conseil régional de la culture

Annexe 4

Programme des États généraux de la culture au Saguenay – Lac-Saint-Jean

États généraux de la culture au Saguenay-Lac-Saint-Jean

MERCREDI 21 MARS 2007 – DE 8H00 À 17H00
 CENTRE CULTUREL DU MONT-JACOB
 4160, DU VIEUX-PONT, SAGUENAY
 (arrondissement de Jonquière)

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8h00 à 8h45 – Accueil des participants
 8h45 à 9h00 – Présentation de la journée
 9h00 à 9h20 – Allocution d'ouverture de
 M. Marc-Urbain Proulx
 9h20 à 9h30 Déplacement vers les ateliers

Groupe CULTURE

9h30 à 10h15 – Atelier 1 – Valoriser l'héritage culturel et les patrimoines
 10h15 à 10h30 – Pause
 10h30 à 11h15 – Atelier 2 – Les ressources humaines en culture
 11h15 à 12h00 – Atelier 3 – Le développement des publics
 12h00 à 13h00 – Dîner sur place (gratuit)
 13h00 à 13h45 – Atelier 4 – Les équipements culturels
 13h45 à 14h30 – Atelier 5 – Le développement des partenariats
 14h30 à 15h00 – Pause
 15h00 – Déplacement vers la plénière

Groupe ART

9h30 à 10h15 – Atelier 2 – Les ressources humaines en culture
 10h15 à 10h30 – Pause
 10h30 à 11h15 – Atelier 3 – Le développement des publics
 11h15 à 12h00 – Atelier 1 – Valoriser l'héritage culturel et les patrimoines
 12h00 à 13h00 – Dîner sur place (gratuit)
 13h00 à 13h45 – Atelier 5 – Le développement des partenariats
 13h45 à 14h30 – Atelier 4 – Les équipements culturels
 14h30 à 15h00 – Pause
 15h00 – Déplacement vers la plénière

États généraux de la culture au Saguenay-Lac-Saint-Jean

MERCREDI 21 MARS 2007 – DE 8H00 À 17H00
CENTRE CULTUREL DU MONT-JACOB
4160, DU VIEUX-PONT, SAGUENAY
(arrondissement de Jonquière)

PLÉNIÈRE

15h00 – Retour de la pause

15h00 à 15h15 – Synthèse des ateliers - Valoriser l'héritage culturel
15h15 à 15h30 – Synthèse des ateliers - Les ressources humaines en culture
15h30 à 15h45 – Synthèse des ateliers - Le développement des publics
15h45 à 16h00 – Synthèse des ateliers – Les équipements culturels
16h00 à 16h15 – Synthèse des ateliers – Le développement des partenariats

16h15 à 16h30 – Pause

16h30 à 16h45 – Conclusion de la plénière, recommandations et suivi

16h45 – 17h00 - Allocution de fermeture et remerciements

17h00 Invitation et déplacement au 5 à 7 culturel

Goûter et vin d'honneur

Dévoilement du récipiendaire du Prix à la création artistique en région du Conseil des arts et des lettres du Québec

Annexe 5

Formulaire d'inscription

Veillez compléter le formulaire et le retourner par télécopieur ou autrement, ou le remettre à l'accueil lors de la journée des États généraux, et confirmer votre présence par courriel ou téléphone au secrétariat du Conseil régional de la culture.



CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE
Saguenay-Lac-Saint-Jean

États généraux de la culture au Saguenay – Lac-Saint-Jean

Mercredi 21 mars 2007 de 8h00 à 17h00

Centre culturel du Mont-Jacob, 4160, du Vieux-Pont, Ville de Saguenay (arrondissement Jonquière)

Fiche d'inscription

Afin de bien définir votre participation aux États généraux de la culture au Saguenay – Lac-Saint-Jean, nous vous invitons à remplir cette fiche d'inscription.

Il est important de confirmer votre présence avant le 16 mars 2007 par téléphone au 662-6623, par courriel au crc-sl@al.cgocable.ca ou par télécopieur au 662-1071 en prenant soin de mentionner les renseignements demandés.

Milieu
<input type="text"/>
Nom
<input type="text"/>
Discipline
<input type="text"/>

Je serai présent :

- AM
- PM
- Toute la journée

Choisir le groupe dans lequel vous allez vous inscrire en vous référant au programme de la journée

- Groupe CULTURE
- Groupe ART

Le groupe CULTURE comprend : les travailleurs culturels et les organismes oeuvrant dans les centres d'archives privées, les musées & centres d'exposition, les sites historiques & centres d'interprétation, les bibliothèques, les diffuseurs en arts d'interprétation, les écoles d'enseignement spécialisé **AINSI QUE** les individus et organismes oeuvrant dans les médias, les agences et les sociétés du secteur des communications.

Le groupe ART comprend : les individus, organismes et événements oeuvrant dans les domaines suivants : théâtre, danse, musique, métiers d'art, arts visuels, arts médiatiques, arts du cirque, cinéma/vidéo, lettres & édition.

Le Conseil régional de la culture est soutenu au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications et a des ententes avec Emploi-Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles

